

**COMMUNIQUE CONJOINT DES MISSIONS D'OBSERVATION  
ELECTORALE (MOE) de la SYNERGIE 2020 et de la COCEM**

Conformément à leur mission de contrôle citoyen neutre, impartial et professionnel, les Missions d'Observation Electorale (MOE) :

**De la Synergie 2020 constituée de :** Pool d'Observation Citoyenne du Mali – POCIM, constitué de l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance au Mali (OBSERVATOIRE), le Groupe Pivot/ Droit et Citoyenneté de la Femme (GP/DCF), Le Conseil National de la Jeunesse du Mali (CNJ), les Volontaires pour le Mali (VPM) ; Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active et la Démocratie (AJCAD) ; CONSORTIUM ELE- DHQ, AMILS, JCM-PDH ; Centre d'assistance et de promotion des Droits Humains (CapDH) ; DONIBLOG ; Malick KONATE, et La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

**Et de la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) constituée de :** WILDAF Mali, SOS Démocratie, la Jeune Chambre Internationale Mali (JCI-Mali), l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH), Réseau Plaidoyer Lobbying (RPL) ;

Ont observé le 1<sup>er</sup> tour des élections législatives au Mali dont le scrutin s'est tenu le 29 mars 2020, dans un contexte marqué par des défis organisationnels, sécuritaires et sanitaires.

Au vu des constats d'observation remontés par les 2.888 Observateurs déployés sur le terrain et pour mieux asseoir la transparence, la crédibilité, la sécurisation du processus électoral et la protection des différents acteurs y intervenant contre la pandémie du Coronavirus, les MOE :

1. **Invitent le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation à la publication des résultats, bureau de vote par bureau de vote, lors du premier tour des élections législatives du 29 mars 2020 et prendre les mêmes mesures pour le deuxième tour du 19 avril 2020 ;**
2. **Exhortent le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation à la publication de la liste complète des bureaux de vote non fonctionnels et ceux ayant fermés avant l'heure normale, lors du premier tour des élections législatives du 29 mars 2020 ;**
3. **Invitent le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile à étendre les dérogations aux mesures de couvre-feu aux acteurs impliqués dans le processus électoral, notamment les agents électoraux et les observateurs nationaux, les délégués de la CENI, de la Cour Constitutionnelle et de la MINUSMA ;**
4. **Exhortent le Ministère de la santé et des Affaires Sociales à renforcer les mesures appropriées pour le respect des dispositions énoncées par le Conseil Supérieur de la Défense Nationale en date du 17 mars 2020, face à la pandémie du Coronavirus, dans tous les Centres et Bureaux de vote lors du deuxième tour des élections législatives prévu le 19 avril 2020 ;**
5. **Invitent le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation à prendre des mesures pour faciliter l'accès des bureaux de vote aux personnes à besoins spécifiques, lors du deuxième tour ;**
6. **Exhortent les électrices et électeurs à l'observation stricte des mesures barrières, lors du second tour, en allant accomplir leur devoir citoyen.**

Bamako, le 08 Avril 2020

Le Chef de mission de la Synergie

Le Président de la COCEM

**Dr Ibrahima SANGHO**

**Drissa TRAORE**

**Contact LEAD SYNERGIE : DR IBRAHIMA SANGHO, CHEF DE MISSION, Tél : 76 23 36 00**

*Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance au Mali - OBSERVATOIRE,  
sis ACI 2000 Hamdallaye, Porte 1478, Rue 390, Immeuble YARA, Bamako- Mali,  
email : [ibrahima.sangho@yahoo.fr](mailto:ibrahima.sangho@yahoo.fr)*

**Contact COCEM :Tel : +223 20 28 32 76 / 78 16 51 07 – Email : [contact@cocem.ml](mailto:contact@cocem.ml), Kalaban coura Route  
de l'aéroport à 100m de l'hôtel Wassulu Rue 85 Porte 664 Bamako - Mali**

**PARTENAIRES DE LA SYNERGIE**



GPDCF



Jeunes Citoyens du Mali

